Liberté · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	ētaples writer
Délibération n° 20	Conseil Municipal du Lundi 18 Décembre 2017
Pôle Tourisme «Corderie»	Domaine de compétence : 7-: Finances locales

Le Lundi 18 décembre deux mille dix sept à 19 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 12/12/2017

Membres présents : 25 puis 26

Membres ayant donné pouvoir : 7

Membre(s) excusé(s): 0

Membre(s) non excusé(s): 0

Nombre de votants : 32 puis 33 (Arrivée de Mme COUSIN Angélique à 20 h 00)

Affiché le 20/12/2017

Présents: Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN (Arrivée à 20 h), Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Mr Sébastien BAILLET, Monsieur Joël DACHICOURT à Mr Christian RAMET, Madame Laurie CAFFIER à Mr le Maire, Madame Josiane BOUTOILLE à Mme Christelle BEAURAIN, Monsieur Yvon BRIHIER à Mme Maryse MAILLART, Madame Isabelle ROMANCANT à Mr Lucien BONVOISIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Mme Monique VAMBRE.

Absent (s) excusé (s): 0

Absent (s) non excusé(s): 0

Votants: 32 puis 33 (Mme Angélique COUSIN est arrivée à 20 h 00).

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet: Tarifs publics du Pôle Tourisme «Corderie» à compter du 1er janvier 2018

Rapporteur: Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération : Le conseil municipal doit délibérer pour adopter les tarifs publics du Pôle Tourisme «Corderie» à

compter du 1er janvier 2018

## Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

 d'adopter l'ensemble des tarifs publics du Pôle Tourisme «Corderie» applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 tels qu'annexés à la présente délibération.

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 20 décembre 2017 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20171218-del20-181217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017